



Problème de remboursement de crédits

Par **banana**, le **28/08/2008** à **18:15**

Bonjour,

je suis actuellement très endettée, j'ai des mensualités de près de 2000€ pour 1800€ de salaires et je commence à avoir des impayés.

Un rachat de crédit n'est pas envisageable dans ma situation, de plus j'aimerais faire un dossier de surendettement mais je crains qu'il n'aboutisse pas non plus car ma situation a été entraînée par un manque de moyen dans un premier temps puis à des problèmes de jeux (pour essayer de me renflouer n'ayant plus la possibilité d'emprunter).

J'aimerais essayer de négocier une réduction de mes différentes mensualités avec mes créanciers à hauteur d'un tiers de chacune d'elles. Est possible et une réduction d'un tiers vous paraît elle raisonnable? Si cela est possible, pouvez vous me dire comment et à quel moment svp?

De plus, dans l'éventualité où je ne peux rien faire et n'arrive plus à payer. Que peut il m'arriver (mise à part du fichage ficp)? Je n'ai pas de co-emprunteur et je ne possède aucun bien (maison, véhicule...), j'ai uniquement quelques meubles.

Je vous remercie

Par **Marion2**, le **28/08/2008** à **18:31**

Vous risquez une saisie sur salaire et une saisie de vos biens mobiliers et votre véhicule si vous en avez un.

Par **superve**, le **29/08/2008** à **10:26**

bonjour

Je vais essayer de détailler un peu la réponse de Laure...

Vous pouvez toujours tenter la renégociation de vos échéances mensuelles, la proportion réduite sera à négocier avec les organismes... De toutes façons votre situation ne peut perdurer.

Si vous cessez de payer une ou plusieurs mensualités, je ne connais pas la nature de vos créanciers, mais il est probable qu'ils lancent à votre encontre les procédures afin d'obtenir des jugements, lesquels seront confiés pour exécution à des huissiers de justice. Dans la mesure où votre solvabilité est limitée, ils ne pourront éventuellement que saisir vos rémunérations (une telle saisie est strictement limitée et encadrée et vous aurez toujours de quoi vivre).

L'inconvénient de tout cela c'est que :

- les intérêts vont continuer à courir
- les frais vont être considérables
- si votre situation financière ne s'arrange pas (je ne connais pas le montant de votre endettement) il est probable que la durée de remboursement de vos dettes sera multipliée par deux ou trois.

Concrètement :

- tentez aujourd'hui de renégocier.
- en cas d'échec et si vous ne payez plus, vous serez tôt ou tard convoquée devant un tribunal
- présentez vous devant le juge, expliquez votre situation et demandez un report ou un échelonnement ainsi qu'une réduction des intérêts.
- respectez ce que le juge vous aura ordonné

Vous vous en tirerez à moindre frais.

N'hésitez pas au cours de la procédure à nous interroger si vous avez des doutes.

Bien cordialement.